

Société Anonyme  
**ANDRÉ CITROËN**

Capital : 256.200.000 Nouveaux Francs  
117 à 167, Quai André Citroën  
PARIS XVème

METHODES REPARATIONS

Paris, le 24 Mai 1961

NOTE TECHNIQUE  
A MM. LES CONCESSIONNAIRES

N° 744

**CONFIDENTIELLE**  
(Droits de reproduction réservés)

**ID 19**

**BOITE DE VITESSES**

RAPPORT de 2ème

NOUVEAU MONTAGE DE LA M. AR.

ID 19 T. T.  
BOITE DE VITESSES

RAPPORT DE 2<sup>eme</sup>. NOUVEAU MONTAGE DE LA MARCHE AR.

Les véhicules ID 19 T.T. sortis d'usine depuis février 1961 sont équipés de boîtes de vitesses modifiées :

- Les pignons 18 et 34 dents du train de 2<sup>ème</sup> sont remplacés par des pignons 17 et 33 dents.
- Le pignon de marche AR n'est plus entraîné au point mort.

**I/ RAPPORT DE 2<sup>eme</sup>**

DESIGNATION	Ancien Montage (numéro de B.V. inférieur à 8.031.000)		Nouveau Montage		Réparations des B.V. dont le numéro est inférieur à 8.031.000	
	Nombre de dents	Numéro Pièces Détachées	Nombre de dents	Numéro Pièces Détachées	Nombre de dents	Numéro Pièces Détachées
Pignon de comm. de 2em.	18	DM333-14	17	DM333-14a	17	DM333-14a
Pignon de 2em. et M.AR.	34	D 333-15	33	DM333-15	33	DS 333-15
Pignon de renvoi M.AR.	10	D 333-7a	Voir Chapitre II		10	DS 333-7b

Les pièces désignées sur le tableau ci-dessus dans les colonnes « ancien montage » et « réparation » constituent des ensembles différents et ne doivent pas être mélangées.

**1°) Réparation :**

Le service « Pièces détachées » ne fournit plus que les nouvelles pièces.

Si le rapport 18 et 34 dents d'une ancienne boîte de vitesses doit être changé, vous devez le remplacer par l'ensemble complet 17-33 - 10 dents.

**Remarque :** Bien qu'ayant le même nombre de dents, le pignon de renvoi de M. AR DS 333-7b et l'ancien pignon D 333-7a ne sont pas interchangeables.

**2°) Identification des anciens et nouveaux pignons (voir tableau ci-dessous)**

a) Pignon de commande de 2<sup>ème</sup> :

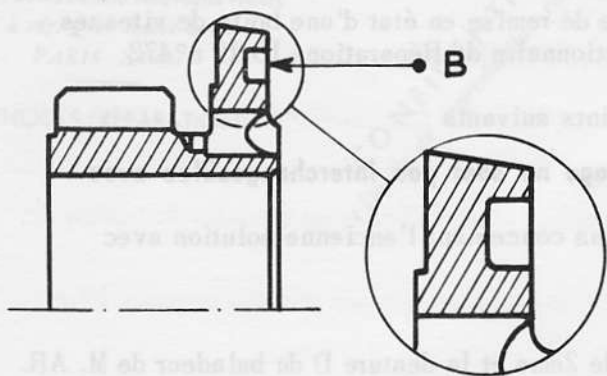
ancien DM 333-14 : gorge de section rectangulaire en B  
nouveau DM 333-14a : gorge de section semi-circulaire en B

b) Pignon de 2<sup>ème</sup> et M. AR. :

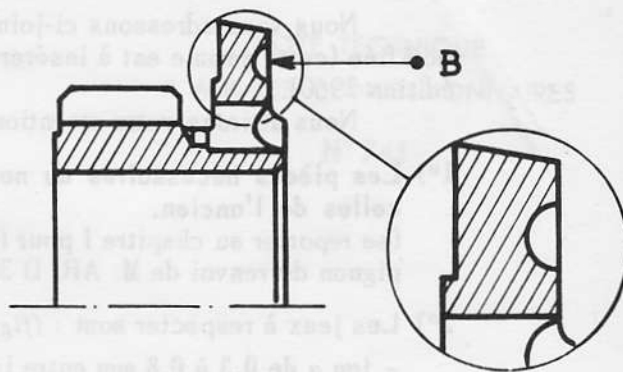
ancien D 333-15 : épaulement en C  
nouveau DM 333-15 : pas d'épaulement en C

c) Pignon de renvoi de M. AR. (Voir N. T. 740).

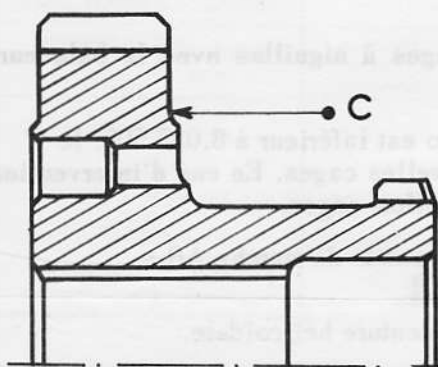
PIGNON DE COMMANDE DE 2<sup>ème</sup> 18 dents  
DM 333-14



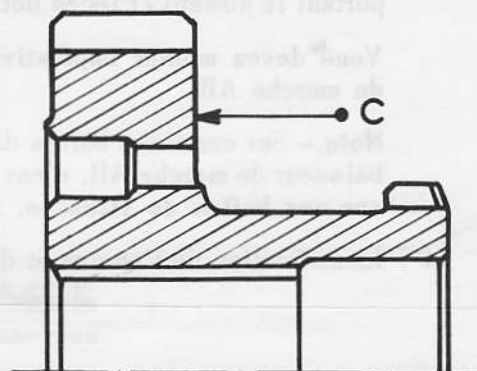
PIGNON DE COMMANDE DE 2<sup>ème</sup> 17 dents  
DM 333-14 a



PIGNON DE 2<sup>ème</sup> et DE M.A.R. 34 dents  
D 333-15



PIGNON DE 2<sup>ème</sup> et DE M.A.R. 33 dents  
DM 333-15



3°) Identification des pignons montés sur DS 19 et des pignons montés sur ID 19

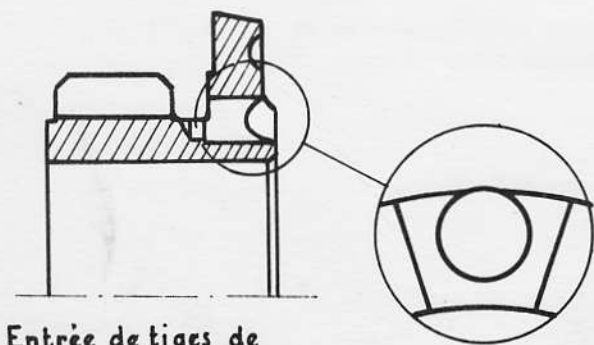
a) Pignon de commande de 2<sup>ème</sup> (17 dents)

Les pignons DM 333-14a et DS 333-14a diffèrent par les entrées de tiges de crabotage.

b) Pignon de 2<sup>ème</sup> et de M. AR. (33 dents)

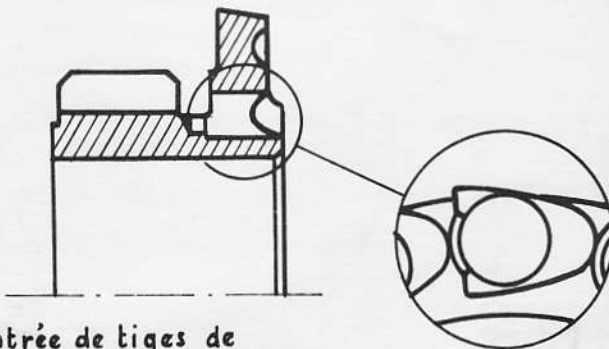
Le pignon DS 333-15 n'a pas d'entrées de dents, le pignon DM 333-15 à des entrées de dents arrondies.

PIGNON DE COMMANDE DE 2<sup>ème</sup> 17 dents  
DM 333-14a



Entrée de tiges de crabotage symétrique

PIGNON DE COMMANDE DE 2<sup>ème</sup> 17 dents  
DS 333-14a



Entrée de tiges de crabotage dissymétrique

## II/ NOUVEAU MONTAGE DU PIGNON DE MARCHE AR NON ENTRAINE AU POINT MORT

Nous vous adressons ci-jointe la gamme de remise en état d'une boîte de vitesses modifiée (cette gamme est à insérer dans le dictionnaire de Réparations ID 19 n°472 édition 1960).

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1°) **Les pièces nécessaires au nouveau montage ne sont pas interchangeables avec celles de l'ancien.**

(se reporter au chapitre I pour les réparations concernant l'ancienne solution avec pignon de renvoi de M. AR. D 333-7a).

2°) Les jeux à respecter sont : (fig.1)

- jeu *a* de 0,3 à 0,8 mm entre le synchro. de 2ème et la denture D du baladeur de M. AR.

- jeu *b* de 0,1 à 0,5 mm entre la rondelle de réglage et le jonc d'arrêt.

- jeu *c* de 0,2 à 0,5 mm entre la collerette de commande des tiges de crabotage et le pignon de commande de marche AR.

3°) Le baladeur de marche AR est équipé de nouvelles cages à aiguilles de 16 × 19 × 20 portant le numéro « Pièces détachées » 620 125.

**Vous devez monter impérativement ces nouvelles cages à aiguilles avec le baladeur de marche AR.**

**Nota.-** Sur certaines boîtes de vitesses dont le numéro est inférieur à 8.037 500, le baladeur de marche AR. n'est pas monté avec les nouvelles cages. **En cas d'intervention sur ces boîtes de vitesses, il faut monter les nouvelles cages.**

4°) Identification de l'ancien et du nouveau pignon de commande de marche AR :

ancien DM 333-18 : 25 dents

nouveau DM 333-18a : 16 dents, denture hélicoïdale.

5°) Modification sur le couvercle de boîte : **Le levier de commande de l'axe de fourchette de marche AR est différent des leviers de commande de 1ère-2ème et 3ème-4ème.**

Au montage, il ne faut pas confondre les leviers de commande de 1ère-2ème et 3ème-4ème portant le numéro « Pièces détachées » DM 334-53 avec le levier de commande de marche AR n°DM334-53 a.

6°) Le Service des pièces détachées livre les nouvelles pièces de la marche AR.

Le correctif n°239 du catalogue des pièces détachées ID 19 (n°470) vous en donne la liste et leurs numéros.

**Nota.-** Le baladeur de marche AR (10 et 17 dents) n'est vendu qu'avec ses cages à aiguilles n°620 125 montées, sous le n° DM 333-9.